



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Délibération n°2024-026-DE

OBJET : Tarifs cantine 2024-2025

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 16

Excusé(s) : 1

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 1

Pour : 17

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Le vingt quatre juin deux mille vingt quatre, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2024

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Stéphanie SEON, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Céline VACHERON

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Patrick MICHAUD pouvoir à Alain CHEVET

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Patrick MICHAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Madame MAILLARD fait part de l'augmentation du tarif des repas de cantine par le prestataire à compter de la rentrée 2024-2025, qui prévoit une augmentation de + 2.6 % sur le tarif actuel.

Afin de palier à cette augmentation, Madame MAILLARD présente les tarifs de cantine aux familles pour la rentrée 2024-2025 proposés par la commission Finances en date du 17/06/2024 :

Tarif enfant : 4.10 €

Tarif adulte : 6.65 €

Repas de secours : 7.50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20240624-2024-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2024
Publication : 24/07/2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les tarifs des repas, à compter de la rentrée 2024-2025 :
 - Repas enfant : 4.10 €
 - Repas adulte : 6.65 €
 - Repas de secours : 7.50 €

Champdieu, le 24 juin 2024

Le Maire,



Patrice
COUCHAUD

Signature numérique
de Patrice COUCHAUD
Date : 2024.07.20
09:03:40 +02'00'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20240624-2024-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2024
Publication : 24/07/2024